

## LA CHARTE POUR L'ACCUEIL EN FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

### Objectifs

**La Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap a pour objectif de favoriser l'accueil des personnes handicapées en milieu ordinaire de formation.**

1/4

### Notre engagement

Accueillir dans ses formations tous les publics sans discrimination :

1. Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes en situation de handicap, toutes les adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap ;
2. Mobiliser, dans son organisation, un(e) référent(e) handicap ;
3. Mobiliser l'ensemble de ses équipes pédagogiques, techniques et/ou administratives sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap ;
4. Afficher la « Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap » dans un lieu accessible à tous, afin d'informer stagiaires et personnels des engagements pris.

### L'accessibilité des locaux de formation

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite : les salles de formation, mais aussi le parking, l'accueil et les installations sanitaires.

Dans le cas d'une formation sur le site du client, nous considérons que l'entreprise a pris les dispositions nécessaires.

Nous vous invitons à nous indiquer si vous souhaitez nous signaler un handicap ou des risques de difficulté. Cette démarche nous permet d'anticiper au maximum, afin d'optimiser l'accueil de la personne en situation de handicap.

## Les besoins de compensation (pédagogie, matériel...)

Le handicap peut prendre des formes très diverses. Qu'il s'agisse de difficultés à comprendre, à lire, à mémoriser ou encore de difficultés physiques, nous pouvons nous adapter de différentes manières.

### **Adaptation de la pédagogie :**

**Les formateurs sont à l'écoute des personnes en situation de handicap**, sous réserve que la situation leur ait été signalée. Ils peuvent adapter le rythme de la formation, le support de cours, fournir celui-ci en amont de la formation...

2/4

### **Matériel adapté, moyens techniques :**

Dans la mesure du possible, nous adaptons le matériel de formation. Mais si la personne en situation de handicap possède son propre matériel adapté, elle peut l'apporter et il sera utilisé en formation.

## Procédure d'accueil de personnes en situation de handicap

### **1. Mettre en œuvre une procédure d'accueil individualisé**

Lors de l'inscription, l'apprenant ou l'employeur ne doit pas hésiter à contacter la référente handicap de FORMALOG afin de déterminer les éléments à mettre en place afin que la formation se passe au mieux. Une rencontre peut être proposée à la personne en situation de handicap par la référente handicap. L'objectif est d'évaluer les besoins spécifiques, éventuels, au regard du handicap (pédagogiques, matériels, organisationnels...) et nécessaires à un bon déroulement du parcours.

Si la référente handicap ne trouve pas de solution, en fonction du handicap présenté ou si l'évaluation des besoins demande davantage de précisions, elle peut être épaulée par ses partenaires spécialisés, notamment l'AGEFIPH.

L'apprenant recevra, avec sa convocation, un document lui expliquant les adaptations et les aides dont il pourra bénéficier pendant sa formation de façon à

anticiper d'éventuelles difficultés et éviter les ruptures de parcours en cours de formation.

## 2. Mise en œuvre de la formation

Après l'évaluation des besoins de la personne, la référente s'assure, en lien avec la direction et les équipes pédagogiques, de la faisabilité des adaptations organisationnelles (horaire, rythmes...), matérielles (aides techniques individuelles) et pédagogiques (renforcement, modularisation) permettant l'intégration de l'apprenant et la prise en compte de la spécificité de son handicap. Un parcours de formation individualisé peut être ainsi proposé. La référente exercera tout au long de la formation un état de veille quant aux difficultés qui pourraient survenir, en lien avec le handicap présenté. Afin d'être soutenue dans l'exercice de sa fonction, la référente peut faire appel aux compétences de l'organisme prescripteur.

3/4

## 3. Suivi de formation

Un bilan individualisé sera programmé.

## 4. Notre référente handicap à FORMALOG est :

**Isabelle ROUET**

**Courriel : [ir@formalog.pro](mailto:ir@formalog.pro)**

Tél : 02 41 73 88 88

### Son rôle

1. Elle est disponible en amont et durant la formation et, en cas d'absence de sa part, toute l'équipe de FORMALOG est en mesure de répondre aux problématiques rencontrées.
2. Elle sécurise la formation des apprenants en situation de handicap,

## 5. L'amélioration continue

Notre objectif est de nous améliorer chaque jour et de mieux prendre en compte les besoins. Nous apportons une attention toute particulière à vos demandes avant la formation, mais aussi aux appréciations et réclamations en fin de formation.

Fait aux Ponts de Cé, le 22/12/2025

4/4

Vincent FRELOT, Dirigeant

